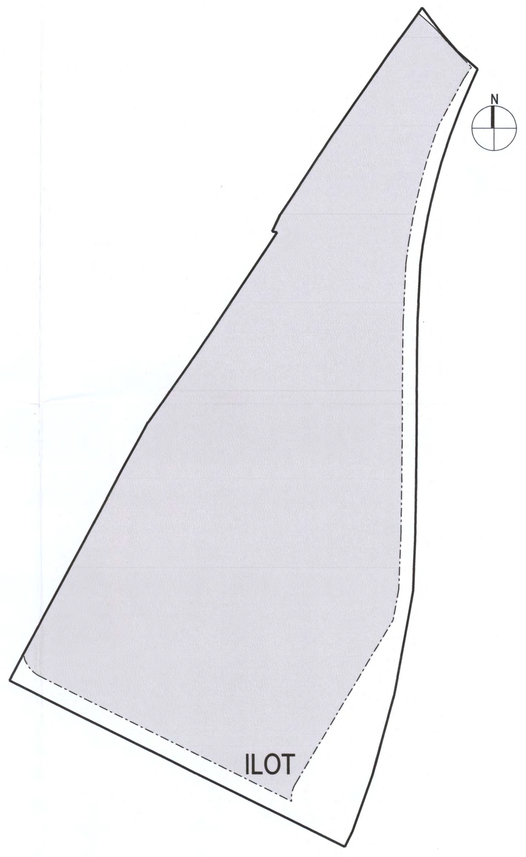

Délimitation de l'îlot_1/1500

ILOT		366.30 ares	
3 115 m² min.	12 210 m² max.	14 017 m² min.	54 945 m² max.
32 967 m² max.	onc	/	/
tp	ha 13/20 m max.	I + 1R + 1S min.	IV + 1R + 2S max.

LEGENDE :

LOT/ILOT				
				Surface de l'îlot/lot (ares)
Surface maximum d'emprise au sol (m2)	min.	max.	min.	max. Surface maximum constructible brute (m2)
Surface de scellement du sol (m2)	max.		min.	max. Type et nombre de logements
Type de toiture		max.	min.	max. Nombre de niveaux

Type, disposition et nombre des constructions

Hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG:

- PAP — délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux:

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux:

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R — nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions :

- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc — constructions en ordre contigu
- onc — construction en ordre non contingu

Formes de toitures :

- tp — toiture plate

Gabarit des immeubles:

- alignement obligatoire pour constructions déstinées au séjour prolongé
- limite de surfaces constructibles pour constructions déstinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- *constructions à démolir*
- *limites communales*

Délimitation des lots/ îlots:

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Espaces extérieurs privés et publics:

- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aires de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- P — espace pouvant être dédié au stationnement
- chemins piétonniers, pistes cyclables, zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- *parcelles cadastrales existantes*
- *futur boulevard de Merl*

Référence: 13/83/Dec
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 11.12.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Plantations et murets:

- arbre à moyenne ou à haute tige projeté/ arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes:

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastuctures techniques:

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- *canalisation existante mixte*
- *ligne pour haute tension*

n.b. : toutes les légendes en italiques sont complémentaires à la légende de base

Plan de référence:

-Référence au plan du géomètre VDL en date du 04.09.2013

Urbaniste: m3 architectes s.a. — ARCHITECTES

Maître de l'ouvrage: VILLE DE LUXEMBOURG

VILLE DE LUXEMBOURG — ADMINISTRATION COMMUNALE

appartient à l'approbation du conseil communal du 20 octobre 2014 référence n° 82a/2013/1

Projet: PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER RUE NICOLAS BOVE

Document: PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER / Partie graphique plan

Echelle: 1/500 — Stade: Projet

Ref. Num.: CSL_PAP_V7 — Date: 24.09.2014

Les mesures indiquées dans ce plan sont à vérifier sur place. Toute différence est à signaler de suite à la direction des travaux. Ce plan reste la propriété exclusive de notre bureau et ne peut être employé à usage autre que pour lequel il a été confié à notre client ni communiqué à des tiers